



PROCES VERBAL N° 6

Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

Réunion du : **Lundi 12 février 2024**

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs José DUARTE, Daniel SALDANA, Didier WALASZEK

Excusés : Messieurs Roland GENIEYS,

Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

*Le Procès-Verbal n° 5 est lu et approuvé.
Le Procès-Verbal n° 5 est validé par la C.F.T.I.S.*

PROCHAINE REUNION LE 18 MARS 2024

Glossaire :

C.F.T.I.S. : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives
C.R.T.I.S. : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
C.D.T.I.S. : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives
A.O.P. : Arrêté d'Ouverture au Public
A.A.C. : Attestation Administrative de Capacité
PV CDS : Procès-Verbal de la Commission De Sécurité
SYN : Terrain Synthétique



PROCES-VERBAL N° 6

SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

INFOS : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

PV CFTIS N° 07 du 22.02.2024 – INSTALLATIONS

MARSEILLAN - STADE MARCEL POCHON - NNI 341500201

Elle constate la non-conformité majeure suivante (pour un Niveau T3) :

La zone de sécurité augmentée derrière les buts est inférieure à 6 m (Art. 3.4).

Elle constate la non-conformité mineure suivante (pour un Niveau T3) :

Les bancs de touche joueurs mesurent 3,5 m au lieu de 5 m (Art. 3.9.5.2).

Elle rappelle que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine rencontre officielle.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 21/03/2033.

JACOU - STADE YVES MANDLER 2 - NNI 341200102

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. maintient un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 06/10/2033.

PERPIGNAN - STADE JULES SBROGLIA - NNI 661360301

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2033.

ST CHELY D'APCHER - STADE MUNICIPAL - NNI 481400101

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 22/02/2029.

TOULOUSE - COMPLEXE SPORTIF BORDEROUGE 1 - NNI 315550401

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 22/02/2029.

TOULOUSE - PARC DES SPORTS STADIUM A4 - NNI 315550105

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 10/11/2033, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/06/2024.

TOULOUSE - STADE GIRONIS 3 - NNI 315550703

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 29/08/2033.

BEZIERS - STADE DE LA GAYONNE 4 - NNI 340320404

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

La surface des vestiaires joueurs est inférieure à 20 m² (Art. 4.6.1).

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 SYN jusqu'au 01/12/2033.

VILLENEUVE LES MAGUELONE - SALLE DE LA HALLE DES SPORTS - NNI 343379901

Elle précise que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser : tous les tracés spécifiques futsal (points de réparations, quarts de cercle corner, zone de remplacement et rond central, marques à 5 m du point des 10 m de réparation, marques à 5 m de la surface de coin), même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 2 jusqu'au 22/02/2034.

PV CFTIS N° 07 du 22.02.2024 – ECLAIRAGE

MONTPELLIER – STADE DE LA MOSSON ET DU MONDIAL 98 – NNI 341720101

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 jusqu'au 16/10/2026.

RODEZ – STADE PAUL LIGNON – NNI 122020101

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

La CFTIS confirme le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 jusqu'au 22/02/2026.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

TOULOUSE – Parc des Sports STADIUM A4 – NNI 315550105

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 10.11.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 21.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 21.12.2023 par la CRTIS,
- Rapport Labosport du 12.12.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

TOULOUSE – Complexe Sportif BORDEROUGE 1 – NNI 315550401

Cette installation est classée Niveau T3 PN jusqu'au 02.10.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN en date du 18.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 18.12.2023 par la CRTIS,
- Rapport de visite du 18.12.2023,
- A.O.P. en date du 18.07.2006,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T3 PN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

TOULOUSE – Stade GIRONIS 3 – NNI 315550703

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 29.08.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 13.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 19.12.2023 par la CRTIS,
- Rapport Labosport du 21.11.2023,
- A.O.P. en date du 31.07.2014,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAIT DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BRAX – Sade MUNICIPAL 1 – NNI 310880101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 28.06.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'un classement en niveau T5 PN, la construction d'un bâtiment vestiaires ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 26.01.2024
- Lettre d'intention
- Plan du projet
- Plan de masse
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

- Le bloc vestiaires est conforme au Règlement pour un niveau de classement en T5.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, ils devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

GRENADE – Stade DE CARPENTE 1 – NNI 312320101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12.04.2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et le changement de niveau de classement de T5 PN vers T5 SYN, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 10.01.2024
- Lettre d'intention
- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

- La présente demande concerne un changement de revêtement (PN vers SYN) et un de niveau de classement T5.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

ROQUETTES – Gymnase DOMINIQUE PREVOST – TERRAIN A – NNI 314609901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 15.01.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.01.2024 par la CRTIS,
- PV CDS en date du 21.01.2016,
- A.A.C. en date du 24.01.2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 12.02.2034

ROQUETTES – Gymnase DOMINIQUE PREVOST – TERRAIN B – NNI 314609902

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 15.01.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24.01.2024 par la CRTIS,
- PV CDS en date du 21.01.2016,
- A.A.C. en date du 24.01.2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 12.02.2034

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

MARSEILLAN – Stade MARCEL POCHON – NNI 341500201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 12.07.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 10.07.2023 par la CRTIS,
- Rapport de visite du 10.07.2023,
- A.A.C. en date du 30.11.2023,
- Rapport Labosport en date du 21.03.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T3 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

1.3 Changements de Niveau de classement

BEZIERS – Stade DE LA GAYONNE 4 – NNI 340320404

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 24.05.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 SYN en date du 05.01.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 16.01.2024 par la CDTIS,
- Rapport Labosport du 03.11.2024,
- A.A.C. en date du 25.04.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

JUVIGNAC – Complexe Sportif LUDWIG GUTTMANN – NNI 341230102

Cette installation n'existait pas dans notre base de données

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'une création d'un terrain en gazon synthétique pour un niveau T4 SYN ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 28.07.2023

- Plan du projet
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains installations de 2021.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

VILLENEUVE LES MAGUELONE – Salle De La Halle des SPORTS – NNI 343379901

Cette installation est classée Niveau FUTSAL 2 jusqu'au 21.02.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau FUTSAL 2 en date du 05.04.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 05.04.2023 par la CDTIS,
- AOP du 29.02.2008

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 2 et transmet la demande à la CFTIS pour décision

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ILLE SUR TET – Stade JEAN GALLIA – NNI 660880101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 07.01.2023

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 27.10.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 27.10.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 27.10.2023,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12.02.2034

PERPIGNAN – Stade JULES SBROGLIA – NNI 661360301

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 20.09.2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 04.12.2023, et du document transmis :

- Visite effectuée le 04.12.2023 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 04.12.2023,
- Rapport Labosport du 14.11.2023

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et transmet la demande à la CFTIS pour décision

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.1 Classements initiaux

4.2 Confirmations de niveau de classement

4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

LAGUEPIE – Stade De La MAYOUNELLE – NNI 820880101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 28.02.2028

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 06.02.2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 06.02.2024 par la CDTIS,
- A.A.C. en date du 06.02.2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 12.02.2034

1.3 Changements de Niveau de classement

2. RETRAITS DE CLASSEMENT

3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

GOLFECH – Stade PAUL LAFONT 2 – NNI 820720102

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15.07.2030

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et le changement de niveau de classement de T5 PN vers T4 SYN, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 13.11.2023
- Lettre d'intention
- Plan du projet
- Plan de masse
- Plans de l'aire de jeu
- Plan de situation

La C.R.T.I.S. note que :

- La présente demande concerne un changement de revêtement (PN vers SYN) et un changement de niveau de classement (T5 vers T4).

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

5. AFFAIRES DIVERSES

SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives
adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.

DOCUMENTS A FOURNIR :

AVIS PREALABLE :

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).

CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

CONFIRMATION DE CLASSEMENT :

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

LORP SENTARAILLE – Stade MUNICIPAL – NNI 92890101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 17.01.2021

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 120 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.14 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.37 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.14) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.37) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1) et E7 (0.60 minimum / Art3.2.1).*

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 12.02.2026

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

VILLEGLY – Stade MUNICIPAL 1 – NNI 114260101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 (LED) et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 29.11.2023.
- Une étude photométrique en date du 10.04.2023
- Dimension de l'aire de jeu : 107 m x 38 m
- Implantation : Latérale / Derrière les buts/Dans l'alignement de la surface de réparation
- Hauteur minimum de feu : 15 m
- Nombre total de projecteurs : 16
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max =
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 102 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

LA FOUILLADE – Stade De La BRUNARIE – NNI 121050101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 05.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

- Une étude photométrique en date du 22.11.2023
- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 21 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 57.8°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 42.7
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 204 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LANUEJOULS – Stade JEAN POURCEL – NNI 121210101

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 20.10.2019

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 26.01.2024

- Dimension de l'aire de jeu : 103 m x 64 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62.5°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48

- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 183 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

OLEMPS – Stade LAGARRIGUE 2 – NNI 121740201

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 17.11.2020

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 27.11.2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 19 m
- Nombre total de projecteurs 16
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 60.6°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45.7
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 310 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

CALVISSON – Stade HUBERT ROUGE 1 – NNI 300620101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 15.11.2023 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 24.11.2023

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 61 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 15 m
- Nombre total de projecteurs : 8
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65.6°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47.8
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 180 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

GENERAC – Complexe Sportif GERMAIN BOURNAC – NNI 301280201

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 30.01.2024 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 27.11.2023

- Dimension de l'aire de jeu : 90 m x 58 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 8
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°

- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max =
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 177 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

TOULOUSE – Stade MARCEL SARCOS 2 – NNI 315550802

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16.07.2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 162 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2028

1.2 Confirmations de niveau de classement

COLOMIERS – Complexe Sportif CAPITANY 1 – NNI 311490201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 26.01.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 01.02.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 01.02.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 405 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 12.02.2026

TOULOUSE – Stade Des FONTAINES – NNI 315550201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 17.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 29.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 285 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 12.02.2026

TOULOUSE – Stade MARCEL SARCOS 1 – NNI 315550801

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 30.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 228 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.49) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12.02.2026

TOULOUSE – Stade Des ARGOULETS 2 – NNI 315551002

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 164 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2026

TOULOUSE – Stade DES MERLETTES – NNI 315552501

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 157 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.10 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.16 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.10) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.16) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).*

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 12.02.2026

1.3 Changements de niveau de classement

TOULOUSE – Stade PIERRE CAHUZAC – NNI 315551001

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 22.07.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 346 lux (Im)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42 (E5 : valeur mini ≥ 0.5)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2026

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

TOULOUSE – Stade De La GRANDE PLAINE 1 – NNI 315551601

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE, signée par le propriétaire le 22.01.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 12.11.2022

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 37°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max =
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 172 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

TOULOUSE – Stade RIGAL 1 – NNI 315552101

L'éclairage de cette installation est référencé EEntrainement jusqu'au 09.07.2017

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE, signée par le propriétaire le 22.01.2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 06.06.2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale
- Hauteur minimum de feu : 18.65 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62.7°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45.6
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 180 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

NEZIGNAN L'ÉVEQUE – Stade MUNICIPAL – NNI 341820102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été référencé

La Commission prend connaissance de la demande du formulaire de l'éclairage de cette installation en E FOOT A8 et des documents transmis :

- Le formulaire éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.05.2023
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.05.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 95 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au **12.02.2028**

1.2 Confirmations de niveau de classement

MONTPELLIER – Stade RACHID MALLA – NNI 341720701

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 03.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 130 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au **12.02.2026**

PIGNAN – Complexe Sportif SERGE CORBIERES 2 – NNI 342020202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 143 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2026

SETE – Stade LOUIS MICHEL – NNI 343010101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 26.01.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09.02.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.02.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 558 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.48) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E4 et E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2028

1.3 Changements de niveau de classement

GIGEAN – Stade ALDO SEGRE – NNI 341130101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 08.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.12.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 220 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au 12.02.2026

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

JUVIGNAC – Complexe Sportif Ludwig GUTTMAN – NNI 341230102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE, signée par le propriétaire le 28.07.2023, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10.01.2023

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Derrière les buts / Hors surface de réparation
- Hauteur minimum de feu : 20 m
- Nombre total de projecteurs : 12
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 69.5°
- Température de couleur (kelvin) : 5700 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48.7
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 178 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

ILLE SUR TET – Stade JEAN GALLIA – NNI 660880101

L'éclairage de cette installation est classé référencé EEntrainement jusqu'au 08.03.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.11.2023,
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.11.2023,
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 347 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.59
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5** jusqu'au **12.02.2028**

1.2 Confirmations de niveau de classement

LE SOLER – Stade JO MASO 1 – NNI 661950101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 06.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 89 lux (Iodure Métallique) (Non conforme)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.36 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

➤ *La valeur de l'éclairage moyen horizontal (89 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (120 lux / Art 3.2.1).*

➤ *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.36) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E7** jusqu'au **12.02.2026**

PERPIGNAN – Stade JULES SBROGLIA – NNI 661360301

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntraînement jusqu'au 07.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EEntraînement et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 18.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.12.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 73 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.17
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.42

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 12.02.2026

PERPIGNAN – Parc Des SPORTS 1 – NNI 661360601

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntraînement jusqu'au 28.02.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 95 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.13 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.26 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.13) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.26) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1), E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1),*

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 12.02.2026

PERPIGNAN – Parc Des SPORTS 4 – NNI 661360604

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntraînement jusqu'au 28.02.2024

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.01.2024

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 71 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.04 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.13 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.04) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*
- *La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.13) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1), E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1),*

À la vue des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en Niveau E-entraînement jusqu'au 12.02.2026

PEZILLA LA RIVIERE – Stade ARMEL COSTA 1 – NNI 661400101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09.02.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.02.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 05.02.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 144 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (Non conforme)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

- *La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.37) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).*

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12.02.2026

1.3 Changements de niveau de classement

LATOIR BAS ELNE – Stade MUNICIPAL – NNI 660940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 07.03.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.01.2024

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 29.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 207 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2028

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

BANYULS DELS ASPRES – Stade RAYMOND MALET – NNI 660150101

L'éclairage de cette installation est classé niveau E7 jusqu'au 25.10.2023

La Commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE, signée par le propriétaire le 05.12.2023, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 14.09.2020

- Dimension de l'aire de jeu : 90 m x 46 m
- Implantation : Latérale et angulaire
- Hauteur minimum de feu : m
- Nombre total de projecteurs : 8
- Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 40°
- Température de couleur (kelvin) : 4000 k
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max =
- Facteur de maintenance : 1
- Eclairage moyen horizontal (EhM) : 126 Lux
- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

CASTRES – Complexe Sportif BORDE BASSE 3 – NNI 810650203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 01.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 30.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 240 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2026

SALIES – Stade GUY RUDELLE – NNI 812740101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13.12.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.12.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 09.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 127 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2026

1.3 Changements de niveau de classement

SEMALENS – Stade Du COURTAL – NNI 812810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 22.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 19.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 180 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2028

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

MONTBETON – Stade MUNICIPAL – NNI 821240301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.07.2023
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 24.07.2023
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 200 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2028 sous réserve que l'installation soit classée

PUYLAROCQUE – Parc des Sports du CANDE – NNI 821480102

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 122 lux (led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.34 (E6 : valeur mini ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12.02.2028

1.2 Confirmations de niveau de classement

LAGUEPIE – Stade De La MAYOUNELLE – NNI 820880101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 03.11.2023

La Commission prend connaissance de la demande de CONFIRMATION de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06.02.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 06.02.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 133 lux (Iodure Métallique)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.26 (E6 : valeur mini ≥ 0.4)
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 12.02.2026

1.3 Changements de niveau de classement

PUYLAROCQUE – Parc des Sports du CANDE – NNI 821480101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 26.10.2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16.01.2024
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 16.01.2024
 - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 190 lux (Led)
 - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
 - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.02.2028

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

La Secrétaire
Claudette AGERT

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Daniel SALDANA